

taris) à partir de ce jour, jusqu'à 7 heures, à 4 heures du soir.

On devra se munir, pour chaque enfant, de son acte de naissance et d'un certificat de vaccination.

Les enfants devront avoir atteint au minimum l'âge de 6 ans.

Hôtel-de-Ville à Roubaix le 24 mars 1877.

Le Maire,  
Ch. D'Anstet, adjt.

La clôture définitive des listes électorales doit être opérée le 31 mars.

MM. les maires viennent d'être priés par M. le préfet, de vouloir bien faire parvenir à la préfecture un double des listes, ayant le 5 avril, par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets pour leur arrondissement.

Voici les nominations ecclésiastiques de la semaine :

M. Sockeel, vicaire de Vieux-Condé, est nommé curé de Neuville.

M. Fasseur, vicaire de Somain, est nommé curé d'Erre.

M. Fossat, vicaire de Saint-Géry, à Valenciennes, est nommé curé de Trith-Saint-Léger.

M. Lacquemant, vicaire de Sebourg, est transféré à Petite-Synthe.

M. Thiry, vicaire de Maubeuge, est transféré à Saint-Géry, Valenciennes.

M. Dudougnon, vicaire de Sainte-Elizabeth, à Roubaix, est transféré à Maubeuge.

M. Dehon, vicaire de Wasquehal, est transféré à Sainte-Elizabeth, Roubaix.

M. Dewinne, vicaire de Ramousies, est transféré à Wasquehal.

M. Barbet, vicaire de Mons-en-Pévèle, est transféré à Ramousies.

M. Mornal, vicaire de Wattignies, est transféré à Bachy.

M. Lepers, vicaire de Baisieux, est transféré à Wattignies.

La Semaine religieuse annonce la mort de M. l'abbé Louf, ancien sacristain de la paroisse St-Jean-Baptiste, à Dunkerque, décédé le 10 mars, à l'âge de 74 ans, et celle de M. Tabbé Warez curé de Neuville, décédé le 15 mars, à l'âge de 41 ans.

On nous raconte une assez curieuse anecdote, dans laquelle un des plus zélés adorateurs du dieu Genièvre, s'est joué, à lui-même, une des plus jolies farces du monde.

Entré hier soir, chez un pharmacien de notre ville pour se procurer une bouteille d'Austérité, (liqueur Eau de Sedite), notre ivrogne se trouva seul un instant, pendant que le pharmacien, occupé au laboratoire, préparait l'eau purgative. Sur le comptoir se trouvait une petite bouteille d'un liquide, que notre ivrogne crut reconnaître à la couleur. C'est du cognac! se dit-il, et se permettant de goûter à son goût dominant, il s'aperçut furieusement le flacon, dont il ingurgita une énorme gorgée du contenu.

C'était du Jalap liquide!!!!

Une dizaine de minutes après, quand le pharmacien revint apportant le médicament préparé, son client les yeux hagards, se tordait, zigzaguant dans la boutique, sous l'empire des plus intolérables coliques. Il se croyait empoisonné et poussait des cris déchirants.

Mis en demeure de s'expliquer, il fut obligé d'avouer son larcin d'ivrogne. Après lui avoir démontré qu'il est toujours dangereux de boire ce qu'on trouve, surtout chez les pharmaciens, et qu'en somme Hippocrate n'est pas Bacchus, vérité dont il venait de faire douloureusement l'expérience, on lui administra une potion calmante et il retourna à son domicile, où le Jalap produisit largement l'effet qu'il attendait de l'Austérité.

Que d'autres, à notre hibernon, parait, se rappellent cette aventure quand les reflets dorés d'une liqueur chérie, excitent leur nerf gustatif, dans des circonstances analogues.

Un ancien cabaretier de Roubaix, a été arrêté ce matin, par la police de sûreté. En voici la raison :

Ce cabaretier, ayant fait de mauvaises affaires, et ne payant pas son loyer, le propriétaire fit mettre saisis sur ses meubles. En attendant la vente, on proposa à la garde des objets saisis, le cabaretier même qui en avait fait la demande. Mais, se trouvant seul, avec ses biens dont une force majeure allait le séparer pour toujours, le débitant de boissons sentit son cœur se fondre à la seule pensée de cette séparation éternelle, et pour qu'elle ne fut pas complète, il fit passer une partie du mobilier en Belgique, et partit avec elle.

Depuis quelques jours, il était revenu à Roubaix, se croyant oublié; mais notre police, comme Argus, a cent yeux, dont cinquante toujours ouverts.

Il n'est pas défendu de piquer une assiette! combien alors, y aurait-il de contraventions!... mais il n'est aucunement permis de la voler.

C'est pourquoi, Théophile A..., un charretier natif de Basynghem, vient d'être arrêté à son domicile, rue du Beau-

Chêne. Théophile s'est introduit dans une fenêtrée de la rue d'Inckermann, et y a enlevé une douzaine d'assiettes, en y ajoutant la treizième pour faire commercialement les choses.

Aujourd'hui, il est, et mange quelque part, mais ce n'est pas dans son assiette.

Le tribunal correctionnel de Lille a donné un mois de maison de correction au jeune Camille S..., de Roubaix, pour avoir volé des chaussures.

Voici le texte du projet de loi relatif aux cafés et cabarets proposé par la commission de la Chambre réunie à ce sujet :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le décret du 29 décembre 1851 sur les cafés, cabarets et débits de boissons à consommer sur place, est abrogé.

Art. 2. — Toute personne qui voudra ouvrir un café ou autre débit de boissons à consommer sur place, sera tenu de faire 15 jours au moins à l'avance et par écrit une déclaration, indiquant : les nom, prénoms, lieu de naissance, domicile, à quel titre elle doit gérer le débit. Cette déclaration sera faite à la mairie de la commune, et à Paris, à la préfecture de police.

Art. 3. — Toute mutation dans la personne du propriétaire devra être déclarée dans les 15 jours qui suivront, la translation du débit dans les 8 jours qui suivront, sous peine d'une amende de 16 à 100 francs.

Art. 4. — Les mineurs et les interdits ne peuvent posséder des débits de boissons, ainsi que les condamnés pour crimes de droit commun, pour vol, escroquerie, abus de confiance, outrages à la pudeur, vente de marchandises falsifiées. L'incapacité est perpétuelle pour les crimes. Elle cessera 5 ans après les condamnations pour les délits.

Pour les foires et marchés, un débit de boissons ne pourra être ouvert qu'avec l'assentiment de la municipalité.

Le cadavre trouvé jeudi matin, vers 4 h. 40, sur la voie du chemin de fer de Lille à Valenciennes, entre Ronchin et Fives, est celui du nommé J.-B. Lefebvre, âgé de 50 ans, commissionnaire en paille, demeurant à Lesquin. Il avait la tête séparée du tronc.

Il paraît que ce malheureux, ivrogne consommé, avait l'esprit affaibli. Il s'est placé volontairement le cou sur le rail à l'approche du train.

On a retiré, hier matin, du bassin Vauban, au puisard, près de la rue Colbert, à Lille, le cadavre d'Arthur Margotin, âgé de 21 ans, dont les parents habitent la rue Sainte-Catherine.

Margotin, domestique de ferme à Beaucamps, avait disparu depuis le 16 février, jour où il a subi le sort. Cette mort est purement accidentelle.

On a écorché, jeudi, à la prison de la citadelle de Valenciennes, en vertu d'un ordre de M. le général commandant la première brigade d'infanterie à Lille, H. Hourdequin, boulanger au Quesnoy, et J. Héron, tous les deux réservistes de la classe de 1875, punis de huit jours de prison, l'un pour ne pas avoir relevé son livret dans le délai légal, l'autre pour avoir changé de domicile sans autorisation.

La gelée assez forte qui s'est fait sentir la semaine dernière et qui a fait descendre le thermomètre de 5 à 7 degrés, suivant les localités, n'a eu aucune action fâcheuse sur les colzas qui seront conservés, à moins d'accidents ultérieurs; il n'y a donc de ce côté à attendre aucune augmentation des surfaces ensemencées. Dans le Pas-de-Calais et le Nord, on signale des dispositions un peu meilleures de la part des cultivateurs, tandis que dans les autres départements, l'éloignement à mettre de la betterave resterait le même; en somme, rien encore ne peut faire supposer que la superficie consacrée à la plante à sucre sera plus considérable cette année que l'année dernière.

La température est devenue un peu meilleure et se montre en ce moment, malgré des averse passagères, assez favorable aux travaux de préparation du sol, d'ailleurs peu avancés. Si le beau temps revenait tout à fait, on s'y mettrait activement, car nous approchons du 1<sup>er</sup> avril, époque où, dans le Nord, les premières betteraves sont presque toujours semées. On ne saurait, au surplus, en vue de la richesse saccharine si nécessaire, prendre trop de précautions pour ne pas se mettre en retard, les betteraves semées trop tardivement arrivent rarement à la maturité. A ce point de vue, le pralinage de la graine est une méthode à recommander.

Une valse ayant pour titre, une fort gracieuse appellation : *Les Libellules*, vient de paraître.

Cette valse est due au talent de M. J. de Leeuw, notre concitoyen, auteur de plusieurs productions musicales appréciées et très-connues dans notre ville et ailleurs.

La société des Concerts Vauban a accepté la dédicace des *Libellules*; nous aurons donc le plaisir d'entendre bientôt à Lille, l'œuvre charmante du compositeur roubaixien.

THÉÂTRE DE ROUBAIX. — La *Petite Marée* a obtenu le succès qu'elle méritait jeudi. On la rejoue demain soir, accompagnée de la *Citerne d'Alby*, grand drame.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITU. — Impression à Roubaix. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

Mardi dernier, vers huit heures du soir, le nommé Ribeaucourt Joseph, âgé de 19 ans, journalier, né à Marquette (Nord), demeurant à Dena, a eu le bras droit écrasé et brûlé accidentellement à l'usine des Hauts-Fourneaux de Dena, par un lingot, pesant 550 kilogrammes, destiné à faire un rail. L'amputation a été aussitôt jugée nécessaire.

Suivant les constatations, ces blessures graves ne sont dues à l'imprudence de personne, la victime étant tombée en traînant le petit chariot sur lequel était le lingot qui alors a glissé sur le bras du malheureux.

Mercrès dernier, vers huit heures du soir, le sieur Dandrieux Emmanuel, âgé de 41 ans, ébéniste, célibataire, demeurant à Valenciennes, s'est fracturé la jambe gauche à la hauteur de la cheville, en mettant à la porte du cabaret tenu par le sieur Maillard Arthur, situé place d'Armes, n° 25, portant pour enseigne *A la Belle Fleur* le nommé Lefebvre Prosper, lequel était prêt de se quereller avec le débitant pour son inconvenance dans l'estaminet.

Le malheureux Dandrieux ne prit pas attention qu'il devait descendre une marche en sortant du cabaret; il a porté son pied à faux et est tombé en entraînant son homme qui pour lui était un camarade. Il s'écria aussitôt qu'il avait la jambe cassée.

Les premiers soins lui ont été donnés par M. le docteur Cochet; il a ensuite été transporté à l'Hôtel-Dieu.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 mars. — Julie Degraeve, rue de Mouvaux, cour Vanlaen, 8. — Julien Henneux, rue l'Époule, cour Lampe, 32. — Edmond Seamps, rue de Luxembourg, 40. — Léopold Clément, rue Bernard, cour Bernard, 8. — Laure Dreffenes, rue du Sentier, 12. — François Maifait, rue de Naples, 1. — Louis Chantry, rue Drocresse, 21. — Henrius Blanquart, rue de l'Hommelet, cour Salschaber, 8. — Du 22. — Gustave Dehen, rue des Longues-Haies, cour St-Joseph, 12. — Julien Vandenberghe, rue de la Concorde, 30. — Joséphine Potteau, rue du Fort cour Parent, 2. — Oscar Delbiquy, rue de la Banque, 13. — Flore Lescr, rue Nationale, 14. — Adeline Bequaes, rue de l'Époule, cour l'Époule, 35. — Marie Lefebvre, rue de l'Époule, cour Lampe, 32. — Lucie Nuyten, jumeaux, rue de l'Hommelet, 132. — Maria Meul, rue de l'Époule, cour Lampe, 32. — Albert Eros, rue Drocresse, 60. — Hortense Lecomte, rue de l'Époule, cour Lepers, 3. — Adèle Clarisse, rue des Fours. — Édouard Lepers, rue de l'Époule, 35. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 mars. — Eugénie Bayart, 65 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Casimir Cacheux, 36 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Jules Lestrangue, 6 ans, Hôtel-Dieu. — Florimond Vandenberghe, 42 ans, garçon boulangier, Hôtel-Dieu. — Victoire Cooreman, 9 mois, dévot, rue de l'Époule, 35. — Henri Clément, 2 ans, grande cité du 1<sup>er</sup> arr. — Du 22. — Pierre Dardén, 41 ans, rue du Fort, 100. — Modeste Boyer, 4 ans, quartier Dufoit. — Clémence Beyla, 23 ans, dévotieuse, au Sartel, 35. — Marie Lefebvre, 32 ans, ménagère, rue du Parc, cour Beaire, 38. — Louise Brayon, 30 ans, dévotieuse, rue de l'Époule, cour Deschamps, 2. — Lucie Lepoutre, 74 ans, journalière, à l'Hospice. — Oscar Bogart, 9 mois, rue du Fontenoy, 180. — François Dutranoy, 4 ans, rue Turgot, 12. — Jules Lemaire, 3 jours, rue Ste-Thérèse, 25.

MARIAGE du 21 mars. — Joseph Omior, 28 ans, vannerie, et Catherine Holdebaune, 24 ans, vannerie.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 mars. — Marie Rompteu, au Moulin-Fagot. — Justin Dubrulle, au Blanc-Sau.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 mars. — Rosalie Laverne, 75 ans 3 mois, veuve de Charles Terryn, au Chêne-Hopline. — Armand Callewaert, 18 jours, au chemin des Mottes.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEVEUGLE-SORY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis DEVEUGLE, décédé à Roubaix, le 24 mars 1877, dans sa 69<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 26 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Deveugle, rue d'Inckermann, 78, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DUQUENNE-MOINE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Coralie DUQUENNE, décédée à Roubaix, le 24 mars 1877, à l'âge de 5 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le dimanche 25 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Tuillerie, 50, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DEMERLAERE-BONTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle JULIE DEMERLAERE, décédée à Roubaix, le 24 mars 1877, dans sa 21<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le dimanche 25 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — La maison mortuaire, rue de la Lys, fort Watlet, n° 3, à 2 heures.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 mars 1877, à 9 heures, pour le repos des âmes de Mademoiselle LUCIE DEMERLAERE, décédée à Roubaix, le 3 décembre 1876; et de Mademoiselle AUGUSTINE DEMERLAERE, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1876, à l'âge de 24 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 30 mars 1877, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur JULES-CHARLES BURETTE, décédé à Roubaix, le 28 mars 1876, à l'âge de 41 ans et 4 mois, et de Mademoiselle EMILIE-SOPHIE BURETTE, décédée à Roubaix, le 5 novembre 1871, à l'âge

de 12 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 mars 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame CALIXTE TIBERGHIEN, épouse de Monsieur HENRI MASURE, décédée à Roubaix, le 29 mars 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le cabinet de M<sup>e</sup> MESSIER, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

### Belgique

Le prince de Caraman-Chimay, président de la commission belge de l'Exposition universelle de Paris en 1878, se propose de faire une tournée dans les principaux centres industriels du pays, afin de se mettre plus directement en rapport avec les comités locaux institués récemment dans plusieurs villes et pour s'entendre avec les grands producteurs pour obtenir leur participation à cette œuvre nationale.

Il se rendra successivement à Hug, à Verriers, à Seraing, à Liège, à Charleroi, à Gand, etc.

Le secrétaire général de la commission belge l'accompagnera dans son voyage.

### Faits Divers

— La Haute-Marne raconte en ces termes les derniers moments de Mgr. Guerin :

« Lundi soir, fête de Saint Joseph, patron de l'Église universelle, et de la bonne mort, Monseigneur arrivait à sept heures moins un quart à la cathédrale pour entendre le sermon et donner un salut solennel. Debout à l'autel de la chapelle des Saintes Reliques, il avait déjà revêtu le rochet, quand il s'affaissa tout à coup et tombe entre les bras de son valet. On accourt, on le dépose sur un fauteuil, on se presse autour de lui; il penche la tête en avant, il était mort. Les fidèles réunis dans la cathédrale attendaient le défilé du cortège épiscopal, quand on leur annonce la mort de leur évêque.

L'assistance est atterrée. La nouvelle se répand immédiatement dans la ville. C'est une épouvante, c'est une douleur universelle. Oh! le saint évêque! se dit-on, le charitable pasteur!

M. Guerin avait travaillé aux affaires de la Haute-Marne pendant l'heure de son départ pour la cathédrale et il est mort à l'autel. Il avait plusieurs fois exprimé le désir de tomber les armes à la main; Dieu lui a donné cette récompense.

— La cour impériale de Russie vient de prendre le décret pour quatre semaines à l'occasion d'un décès du grand-duc Alexandre Vladimirovitch.

— LE PARRICIDE DE Clichy. — Auguste Georget, le parricide de Clichy, est depuis le jour de son arrestation dans un état de prostration extrême. Il ne cesse de pleurer et dit à ses gardiens « que n'avait pas l'intention de tuer sa maman ».

Dans les interrogatoires que lui a fait subir M. le juge d'instruction Ferey, il répète cette phrase et déclare « qu'il n'avait voulu qu'effrayer sa mère pour qu'elle cessât ses reproches à son endroit ».

— Mais enfin, lui dit le magistrat, il est un fait avéré, c'est que vous, qui prétendez tant aimer votre mère, vous l'avez tuée — tuée de la façon la plus horrible, la plus atroce, à coups de pied sur la tête, et cela sachant que la pauvre femme malade, n'ayant peut-être plus qu'un mois à vivre, ne pouvait ni se défendre, ni appeler à son secours?

A toutes ces observations, à tous ces reproches, Georget ne fait que répondre en pleurant qu'il ne sait pas, qu'il était ivre et ne se rappelle rien.

Ses frères, qui ont été entendus, ont déclaré que ordinairement il n'était pas méchant, et que même il s'était souvent montré rempli d'attentions pour la veuve Georget, à laquelle il se faisait un plaisir d'apporter des douceurs.

D'après ces déclarations, il faudrait voir dans le crime horrible d'Auguste, l'œuvre d'un fou ou d'un être abruti par la boisson.

Avant-hier, jeudi, à deux heures de l'après-midi, une voiture des Pompes funèbres, est venue chercher le corps de la veuve Georget à la Morgue, pour le transporter dans la maison mortuaire, impasse Trouillet, où il est arrivé à trois heures.

À quatre heures et demie, le cortège s'est mis en route pour le cimetière de Clichy. Les trois frères conduisaient le deuil. Toute la population était sur pied. L'enterrement était de 7<sup>e</sup> classe, mais l'administration des Pompes funèbres avait concédé une voiture de 4<sup>e</sup> classe. La petite église de Saint-Vincent de P.-ul était trop petite pour contenir la foule.

Au cimetière, où une concession provisoire a été accordée par la municipalité, en jetant l'eau bénite sur le cercueil, Jules Georget a dit d'une voix qu'étouffait les sanglots :

— Adieu! pauvre mère! Ce n'est pas ainsi que tu devais être menée au bout!

— La DÉCOUVERTE DU PONT DE FLANDRES. — L'autopsie qu'a faite hier M. le docteur Delens, à la place de M. le docteur Bergeron, absent jusqu'à la fin de la semaine, a pleinement confirmé nos suppositions, relativement à la nature des blessures constatées sur le cadavre de la jeune fille. L'éminent praticien a conclu à un suicide ou à un accident, et il explique que les blessures remarquées à divers endroits du cadavre peuvent

avoir été produites : tant par des aspérités du lit de la Seine, tant par des pierres, par des tronçons de verre se trouvant à l'endroit où elle est tombée à l'eau, que par les coups de crocs des marins.

Quoi qu'il en soit, la jeune fille exposée à la morgue n'est pas la fille Merch, comme nous l'avons dit hier.

Mme Merch est revenue à la Morgue et elle s'est rappelé que sa fille devait avoir au côté droit une cicatrice faite par une morsure de chien : la cicatrice n'existe pas sur le cadavre exposé à la Morgue.

On prétendait dans plusieurs journaux du matin, que la fille Merch était retrouvée, il n'en est rien, et à midi, Mme Merch a dit n'avoir encore aucune nouvelle de son enfant.

Pendant ce temps un individu se présentait à la Morgue, et après examen du cadavre, des vêtements, crut la reconnaître d'une façon positive. Il devint plus convaincu encore lorsqu'il vit la bague à perles blanches et à pierre bleue dont nous'avons parlé.

Je la reconnais, s'écria-t-il, c'est ma fille, c'est Eugénie! Voici la bague que son oncle le bijoutier a faite lui-même pour elle.

C'est par les journaux que M. B..., qui demeure rue Affre, venait d'apprendre seulement la découverte faite au pont de Flandres. Eugénie avait dix-huit ans seulement.

— LES OBSEQUES DE M<sup>lle</sup> LACHAUD, LA VICTIME DE LA RUE DU FAUBOURG-ST-ANTOINE. — L'enterrement a eu lieu hier, comme nous l'avons annoncé, au milieu d'une foule nombreuse, recueillie et sympathique.

Le corps était arrivé vers dix heures trois quarts à la maison funèbre, dans un fourgon de la Morgue.

Il a été immédiatement exposé sous l'étoile allée.

Le cercueil en chêne était recouvert d'un drap noir, bordé d'un galon et d'une frange d'argent. Par dessus ce drap, on remarquait trois couronnes et un bouquet de violettes. Deux des couronnes étaient en perles noires et portaient ces légendes : *A mon épouse, A notre amie*; sur milieu du médaillon de cette dernière, on lisait également le mot *époux*. La troisième couronne était en timbres postales; c'était l'hommage des fils Lachaud. Elle portait cette simple inscription : *A notre mère*.

À midi précis, le cercueil a été placé sur le corbillon qui stationnait à la porte et le triste cortège s'est mis en marche.

Les deux fils de l'infortunée victime, MM. Louis et Martial Lachaud, conduisaient le deuil; les parents et les amis de la famille venaient ensuite, suivis par un grand nombre de personnes qui s'étaient jointes volontairement à la famille. Le vieux père dans son costume de Bicêtre, suivait dans une voiture.

La cérémonie religieuse a été dite en l'église Sainte-Marguerite par M. l'abbé Gendre, curé de la paroisse, qui a tenu à dire lui-même la messe mortuaire et à donner l'absoute.

Le convoi a pris ensuite le chemin du cimetière Montmartre. Près de la fosse enterrée l'émotion était au cœur de tous les assistants.

Ajoutons que des graves indices recueillis sur une des personnes touchant de près à M<sup>lle</sup> Lachaud vont peut-être jeter un peu de jour sur cette ténébreuse affaire.

On nous montrait ce matin sur une des portes donnant dans l'escalier de la maison, la marque d'un coup de couteau que le charcutier a donné au moment où le fils appelant au secours descendait rapidement l'escalier : le charcutier croyait avoir affaire à l'assassin, heureusement qu'il n'a pas atteint l'infortuné jeune homme.

— LE BILLOIR MARSEILLAIS. — Les deux prévenus de l'assassinat de la veuve Boyer, sa fille Maria et Louis Vitalis ont d'abord nié toute participation au crime avec insolence et cynisme.

Maria Boyer affirmait que sa mère était absente et refusait de reconnaître son cadavre à la Morgue.

— Est-ce que je connais ça? Est-ce que ça me regarde? répondait-elle. Puis, pressés de questions et vaincus par l'évidence, les deux prévenus sont entrés dans la voie des aveux, chacun séparément.

Les renversèrent la victime, et sa fille la baillonna. Vitalis lui trancha l'artère carotide avec un couteau de cuisine, puis, essaya de séparer la tête du tronc sans y parvenir. Les assassins s'acharèrent alors après le visage, le mutilèrent et le broyèrent pour le rendre méconnaissable.

Les photographies prises par Brion, sont horribles à voir.

Maria Boyer et Vitalis passèrent la nuit à dépecer le cadavre, firent des paquets des divers tronçons et les placèrent dans deux corbeilles où l'on mettait d'ordinaire des œufs. La chambre où s'est accomplie cette horrible boucherie sainte encore le sang. Mardi soir Vitalis amena une charrette à bras, rue M. z'nod, derrière la rue de la République. Il y porta une première corbeille avec l'aide de sa complice, puis pendant qu'elle faisait le guet, il alla seul, chercher la seconde.

Maria Boyer, âgée de 17 ans, est fort jolie, très intelligente et s'explique facilement.

Léon Vitalis, né à Bréan (Gard), est un beau garçon de 25 ans, soigné dans sa mise, au regard profond. Il est instruit et se dit libraire. Il se préparait à l'Étude de la médecine.

Les deux assassins avaient cherché à vendre le fonds de commerce de leur

victime. Lors de leur arrestation, ils possédaient plusieurs billets de banque. Sans la promptitude de M. Camoin de Venne, procureur de la République, ils seraient parisiens, et cet horrible crime pouvait rester impuni.

— Le nouveau cardinal, Mgr Caverot archevêque de Lyon, a quitté Paris hier matin; son Eminence se rend à Langres pour y présider aux obsèques de Mgr. Guerin, qui auront lieu aujourd'hui. On sait que l'évêché de Langres, dépend de la juridiction métropolitaine de Lyon.

— Un instituteur laïque, radicalement exalté, vient d'être arrêté dans une commune du département du Jura, sous la prévention d'attentats à la pudeur commis sur des enfants confiés à sa garde.

— UNE STATISTIQUE CURIEUSE. — Dans un relevé général du chiffre de tirage des journaux de Paris, en février et en mars, on remarque que le *Petit Caporal*, journal bonapartiste, qui a tiré en février à 12,848 exemplaires, a subitement élevé son tirage du 1<sup>er</sup> au 20 mars à 20,476 numéros. Ce qui donne une augmentation de 7,628 sur 20 jours.

— A l'exception du *Petit Journal* et du *Rappel* les journaux républicains sont en baisse. Les feuilles légitimistes, ont aussi sensiblement augmenté leur tirage.

— Un concours de dressage vient d'avoir lieu à Alençon.

Les chevaux ont été présentés attelés et montés.

Une foule considérable s'était portée sur le champ de foire pour assister à ces épreuves. La présentation des chevaux de selle avait particulièrement excité la curiosité du public.

Le héros de la journée a été M. Gost, de Catn, qui a eu des chevaux primés dans chaque catégorie et qui a obtenu les deux premières primes des deux premières catégories. M. Gost a notamment présenté une paire de chevaux estimés par les amateurs à une vingtaine de mille francs.

La distribution des primes a été faite sous la présidence du préfet de l'Orne.

— Le dernier délai pour les envois au Salon de cette année expiré le 20 mars dernier, à six heures du soir.

— L'enregistrement général des envois pour :

1<sup>o</sup> La peinture, les dessins, gravures, miniature, cartons, etc.; 2<sup>o</sup> L'architecture; 3<sup>o</sup> Et la gravure et la lithographie, n'a été terminé que ce matin.

— Le chiffre total des envois au Palais de l'Industrie s'élève à 6,930.

Les œuvres de sculpture seront reçues jusqu'au 5 avril, à six heures du soir inclusivement.

— LA CRUE DE LA SEINE. — D'après les dernières nouvelles reçues des stations hydrométriques :

La Seine à Paris va éprouver une forte crue qui, comptée du 20 mars, sera d'environ 1<sup>m</sup>95 et atteindra probablement, le vendredi 23 mars, au point Royal, la cote de 3<sup>m</sup>30; au pont d'Austerlitz la cote de 4<sup>m</sup>45.

La navigation marchande est complètement interrompue; les bateaux ont été remis sur le petit bras de la Seine, entre le pont de l'Archevêché et l'écluse de la Monnaie.

Les bateaux-Mouches marchent avec une grande difficulté, tellement est rapide le courant; les eaux sont devenues très-boueuses.

Le service de la navigation a pris toutes les mesures pour prévenir les accidents; le bateau d'inspection fait deux fois par jour la traversée de Paris, pour s'assurer des progrès de la crue, qui promet d'être menaçante.

Les dépêches télégraphiques envoyées à toutes les communes riveraines, en amont et en aval du fleuve, informent les habitants des dangers qu'ils menacent.

La plupart des berges, tant dans l'intérieur de Paris qu'en dehors, sont déjà submergées. Dans les prévisions de la nouvelle crue annoncée par les dernières dépêches, tous les quais des ports sont envahis par une nuée d'ouvriers chargés de transporter en